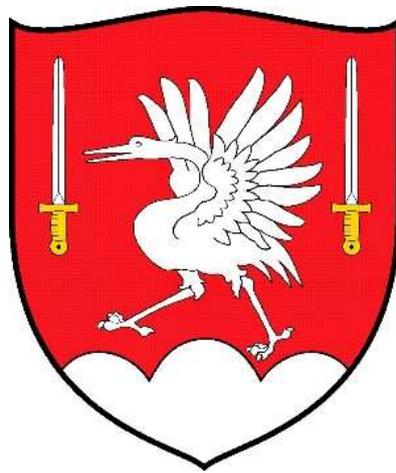


# Commune de Bas-Intyamou



## LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Convocation à l'assemblée communale  
ordinaire du 30 novembre 2021

Les citoyennes et citoyens, contribuables de la commune de Bas-Intyamou, sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

**mardi 30 novembre 2021 à 20H00  
à la salle Bourgo – 1<sup>er</sup> étage – route de l'Intyamou 36 – Enney**

**Tractanda :**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 juin 2021 (il ne sera pas lu)
2. Budgets 2022 (ils ne seront pas lus)
  - 2.1 de fonctionnement
  - 2.2 des investissements :
    - 2.2.1 Crédit complémentaire – logiciel métier
    - 2.2.2 Place de jeux Enney
    - 2.2.3 Passerelle piétons les Loyettes Villars-sous-Mont
    - 2.2.4 Eclairage public – assainissement
    - 2.2.5 Acquisition d'une remorque
    - 2.2.6 Réfection d'une conduite d'eau à Villars-sous-Mont
    - 2.2.7 Construction d'un collecteur à Estavannens
    - 2.2.8 Réfection d'un collecteur secteur le Plain à Enney
    - 2.2.9 Réseau d'eau des chalets de Villars-sous-Mont
    - 2.2.10 Crédit complémentaire - endiguements Ruisseau du Bry Enney
    - 2.2.11 Endiguement Torrent du Bahlye Enney
    - 2.2.12 Réfection Chalet Neuf à Estavannens
  - 2.3 Rapport de la Commission financière
  - 2.4 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements
3. Présentation de la planification financière 2022 – 2026
4. Règlement du personnel communal – modifications partielles (il ne sera pas lu)
5. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site [www.bas-intyamon.ch](http://www.bas-intyamon.ch).

Le Conseil communal

---

## **2.1 Budget de fonctionnement**

Le budget 2022 marque le passage obligatoire à la norme comptable MCH2.

Dorénavant, tous les investissements feront l'objet d'amortissements planifiés au fonctionnement, dès l'année suivant la fin des projets. Jusqu'à l'année 2021, seuls les investissements financés par des emprunts étaient soumis à des amortissements obligatoires.

Tous les investissements entre 2001 et 2021 ont été repris, y compris les subventions diverses et les taxes. Un taux d'amortissement imposé, différent selon l'objet, a été appliqué. Les amortissements planifiés 2022, en charges et en produits, résultent de cette réévaluation.

De plus, conformément au règlement communal des finances approuvé en assemblée communale le 30 juin 2020, les investissements sont activés à partir de CHF 40'000.-, les montants inférieurs étant portés au fonctionnement.

Le plan comptable MCH2 impose la création de dicastères nouveaux et une répartition plus fine de beaucoup de charges jusqu'alors regroupées au sein d'un même dicastère.

Les bâtiments ont été déplacés selon leur usage concret dans le fonctionnement des différents services de la commune.

La comparaison par dicastère par rapport au budget 2021 n'est donc pas pertinente et ne sera à nouveau possible que pour le budget 2023.

### **Budget 2022 :**

Total des charges	CHF	8'148'657.55
Total des produits	CHF	7'803'860.88
Excédent de charge	CHF	344'796.67

0	ADMINISTRATION	844 149.48	114 185.65
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	283 181.98	198 595.64
2	FORMATION	2 312 833.43	197 342.60
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	88 603.07	990.00
4	SANTE	615 511.80	4 000.00
5	PREVOYANCE SOCIALE	993 857.20	1 500.00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	667 834.18	36 507.83
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	1 073 072.85	836 262.56
8	ECONOMIE PUBLIQUE	1 096 643.26	1 019 181.50
9	FINANCES ET IMPÔTS	172 970.30	5 395 295.10
	<b>TOTALISATION</b>	<b>8 148 657.55</b>	<b>7 803 860.88</b>
	<b>Résultat</b>		<b>344 796.67</b>

## **Points particuliers à relever :**

### 0291 Ancienne école Enney

CHF 13'500.00 : démolition dalle et escalier extérieurs.

### 0292 Ancienne cure Villars-sous-Mont

CHF 4'200.00 : remplacement clôtures

### 2171 Bâtiment scolaire Villars-sous-Mont

CHF 22'000.00 : travaux d'entretien

### 6150 Routes communales

CHF 28'000.00 : réfection trottoir Enney

CHF 10'608.45 : silo à sel

### 7100 Approvisionnement en eau générale

CHF 30'000.00 : réfection fontaines villageoises

### 7101 Approvisionnement en eau communal

CHF 20'000.00 : Le Plain, Enney – canalisation en vue d'un futur bouclage

### 7200 Traitement des eaux usées (en général)

CHF 31'000.00 : assainissement d'un drainage en Ferrand, Estavannens

### 7201 Traitement communal des eaux usées

CHF 30'000.00 : contrôle d'étanchéité secteur Camping Enney et Route de la Poya à Estavannens

CHF 15'000.00 : curage et passage caméra 2<sup>ème</sup> étape Estavannens

CHF 10'000.00 : inspection déversoirs d'orage

### 7301 Gestion communale des déchets

CHF 16'000.00 : pose d'un molok à Estavannens

### 7410 Corrections des cours d'eau

CHF 15'000.00 : curage de sécurité des ruisseaux

CHF 25'000.00 : curage complet du ruisseau du Béveret

### 8181 Chalets d'alpage et parchets communaux

CHF 15'000.00 : remplacement bassins

CHF 7'000.00 : Rez de Ferrannaz – introduction électrique

CHF 7'400.00 : Fragnolet – reprise et modification électrique

CHF 20'000.00 : réserve pour travaux urgents

## Charges liées

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020
Confédération	11'826.00	11'253.00	10'271.00
Canton	1'902'669.20	1'648'781.00	1'607'905.80
Région	1'863'277.10	1'608'906.00	1'615'098.15

## Revenus fiscaux

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020
Personnes physiques	3'183'251.00	3'023'000.00	3'344'974.94
Personnes morales	353'311.00	190'000.00	445'104.05
Contribution immobilière	660'000.00	600'000.00	657'319.90

Les rentrées fiscales supplémentaires sont principalement dues à l'augmentation de la population, à des nouvelles contributions immobilières ainsi que la fin de l'exonération fiscale de Macaroon.

La fiscalité a été estimée avec prudence en tenant compte des projections cantonales et de la réforme fiscale des entreprises RIE 3.

### En général :

Une partie des investissements 2021 étant reportée sur 2022, les amortissements planifiés y relatifs sont donc décalés et ne seront effectifs qu'en 2023.

Les réserves obligatoires aux postes 7101 et 7201, dorénavant intitulées *Attribution au financement spécial*, représentent un montant de plus de CHF 84'000.00.

La gestion communale des déchets n'est plus entièrement couverte par les taxes et présente une perte de CHF 36'000.00. La loi autorise un taux de couverture de 70% à 100%, ce qui est encore le cas.

## 2.2 Budget des investissements :



COMMUNE DE BAS-INTYAMON  
1667 ENNEY

### *Message pour les citoyens de Bas-Intyamou*

#### **Objet :**

Renouvellement du logiciel informatique général de la commune

#### **But de la dépense :**

- Crédit supplémentaire pour le renouvellement du logiciel informatique.
- La reprise des données s'est avérée plus compliquée et plus longue que prévue dans le devis de base.

#### **Plan de financement :**

- Rubrique comptable :

0220.5200.00 – logiciels métier	CHF	40'000.00
<b>Total à financer</b>	<b>CHF</b>	<b>40'000.00</b>
Coût annuel amortissement 25 %	CHF	10'000.00

#### **Financé par les liquidités.**

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 9 novembre 2021



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON  
1667 ENNEY**

***Message pour les citoyens de Bas-Intyamou***

**Objet :**

Place de jeux Enney

**But de la dépense :**

- Réaménager la place de jeux à Enney – construire de nouveaux jeux qui répondent aux normes du BPA

**Plan de financement :**

- Rubrique comptable :

3420.5000.02 – place de jeux Enney	CHF	100'000.00
<b>Total à financer</b>	<b>CHF</b>	<b>100'000.00</b>
Coût annuel d'intérêts 1 %	CHF	1'000.00
Coût annuel amortissement 4 %	CHF	40'000.00

**Financé par un emprunt bancaire.**

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 9 novembre 2021



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON  
1667 ENNEY**

***Message pour les citoyens de Bas-Intyamou***

**Objet :**

Passerelle piétons Les Loyettes à Villars-sous-Mont - sentier des Comtes

**But de la dépense :**

- La passerelle était dangereuse par son manque de sécurité.
- Les intempéries de ce printemps ont détruit la passerelle
- En collaboration avec la SIV de Villars-sous-Mont, une nouvelle passerelle est proposée en aval de l'ancienne.
- La construction serait en métal pour les fondations, en bois pour le plancher, les barrières et un toit en tavillons.
- Des demandes de soutien financier vont être lancées auprès de Suisse Rando et de la Loterie Romande.

**Plan de financement :**

- Rubrique comptable :

3420.5000.03 – passerelle piétons Les Loyettes Villars-sous-Mont	CHF	65'000.00
<b>Total à financer</b>	<b>CHF</b>	<b>65'000.00</b>
Coût annuel d'intérêts 1 %	CHF	6'500.00
Coût annuel amortissement 5 %	CHF	3'250.00

**Financé par un emprunt bancaire.**

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 9 novembre 2021



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON  
1667 ENNEY**

***Message pour les citoyens de Bas-Intyamou***

**Objet :**

Assainissement des luminaires publics

**But de la dépense :**

- Actuellement, 50 % des luminaires de Bas-Intyamou ont une technologie LED.
- Dans le but de poursuivre cet assainissement, nous proposons un investissement sur 4 ans pour 56 points lumineux.

**Plan de financement :**

- Rubrique comptable :

6150.5010.99 – assainissement des luminaires publics	CHF	110'000.00
<b>Total à financer</b>	<b>CHF</b>	<b>110'000.00</b>
Coût annuel amortissement 5 %	CHF	5'500.00

**Financé par les liquidités.**

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 9 novembre 2021



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON  
1667 ENNEY**

***Message pour les citoyens de Bas-Intyamou***

**Objet :**

Acquisition d'une remorque pour l'édilité

**But de la dépense :**

- Remorque à châssis interchangeable MOO-19-2K3
- Lors des travaux d'entretien effectués sur les routes, les bâtiments et les cours d'eau par la commune
- En moyenne, la commune loue pour CHF 10'000.00 par année

**Plan de financement :**

- Rubrique comptable :

6150.5060.00 – véhicules et machines	CHF	60'000.00
<b>Total à financer</b>	<b>CHF</b>	<b>60'000.00</b>
Coût annuel amortissement 10 %	CHF	6'000.00

**Financé par les liquidités.**

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 9 novembre 2021



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON  
1667 ENNEY**

***Message pour les citoyens de Bas-Intyamou***

**Objet :**

Approvisionnement en eau

**But de la dépense :**

- Réfection d'une conduite d'eau potable – secteur Rio des Praz – les Loyettes à Villars-sous-Mont

**Plan de financement :**

- Rubrique comptable :

7101.5031.00 – Construction de réservoirs et conduite – Rio des Praz Villars-sous-Mont	CHF	75'000.00
<b>Total à financer</b>	<b>CHF</b>	<b>75'000.00</b>
Coût annuel d'intérêts 1 %	CHF	750.00
Coût annuel amortissement 1.25%	CHF	937.50

**Financé par un emprunt bancaire.**

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 9 novembre 2021



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON  
1667 ENNEY**

***Message pour les citoyens de Bas-Intyamou***

**Objet :**

Collecteur eaux usées à Estavannens

**But de la dépense :**

- Construire un nouveau collecteur d'eaux usées pour le quartier des Rez de la Ferrannaz à Estavannens

**Plan de financement :**

- Rubrique comptable :

7201.5032.00 – constructions de canalisations – Rez-Ferrannaz	CHF	300'000.00
<b>Total à financer</b>	<b>CHF</b>	<b>300'000.00</b>
Coût annuel d'intérêts 1 %	CHF	3'000.00
Coût annuel amortissement 1.25%	CHF	3'750.00

**Financé par un emprunt bancaire.**

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 9 novembre 2021



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON  
1667 ENNEY**

***Message pour les citoyens de Bas-Intyamou***

**Objet :**

Collecteur d'eaux usées à Enney

**But de la dépense :**

- Refaire un collecteur ancien dans le secteur le Plain à Enney

**Plan de financement :**

- Rubrique comptable :

7201.5032.00 – constructions de canalisations –le Plain	CHF	80'000.00
<b>Total à financer</b>	<b>CHF</b>	<b>80'000.00</b>
Coût annuel d'intérêts 1 %	CHF	800.00
Coût annuel amortissement 1.25%	CHF	1'000.00

**Financé par un emprunt bancaire.**

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 9 novembre 2021



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON  
1667 ENNEY**

***Message pour les citoyens de Bas-Intyamou***

**Objet :**

Adduction en eau pour les alpages de Tsermon et La Vudalla, Villars-sous-Mont et Enney

**But de la dépense :**

- Création d'un réseau de distribution d'eau pour les alpages afin de répondre aux besoins en approvisionnement en eau
- Création d'une centrale énergétique solaire/diesel pour alimenter les pompes

**Plan de financement :**

- Rubrique comptable :

Rubrique comptable 7102.5031.02	CHF	1'135'775.00
Subventionnement 67 %	CHF	-759'000.00
Parts privées	CHF	-62'700.00
<b>Coût global devisé de la réalisation</b>	<b>CHF</b>	<b>314'075.00</b>
Coût annuel d'intérêts sur le coût global 1 %	CHF	3'140.75
Coût annuel amortissement sur le coût global 1.25 %	CHF	3'925.95

**Financé par un emprunt bancaire.**

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 9 novembre 2021



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON  
1667 ENNEY**

***Message pour les citoyens de Bas-Intyamou***

**Objet :**

Crédit complémentaire : Endiguements du Bry – secteur la Boêna, Enney

**But de la dépense :**

- Modelage du terrain secteur la Boêna
- Renforcement des rives du ruisseau
- Réaménagement du lit du ruisseau
- Abattage d'arbres

**Plan de financement :**

- Rubrique comptable :

Rubrique comptable 7410.5030.03	CHF	130'000.00
Montant reporté de 2021	CHF	-33'000.00
Subventionnement 67 %		-63'650.00
<b>Coût global devisé de la réalisation</b>	<b>CHF</b>	<b>33'350.00</b>
Coût d'intérêt sur le coût global 1 %	CHF	333.50
Coût amortissement sur le coût global 5 %	CHF	1'667.50

**Financé par un emprunt bancaire.**

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 9 novembre 2021



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON  
1667 ENNEY**

***Message pour les citoyens de Bas-Intyamou***

**Objet :**

Protection contre les dangers liés aux crues et aux laves torrentielles – Torrent des Bahlye, Enney

**But de la dépense :**

- Renouvellement de plus de 30 barrages dans le torrent
- Création de nouveaux barrages dans le torrent
- Stabilisation des berges et curage du torrent
- Les travaux seront réalisés par l'équipe forestière sur 4 ans

**Plan de financement :**

- Rubrique comptable :

Rubrique comptable 7410.5030.03	CHF	700'000.00
Subventionnement 67 %	CHF	-469'000.00
<b>Coût global devisé de la réalisation</b>	<b>CHF</b>	<b>231'000.00</b>
Coût d'intérêts sur le coût global 1 %	CHF	2'310.00
Coût amortissement sur le coût global 5 %	CHF	11'550.00

**Financé par un emprunt bancaire.**

Coût global annuel net (1/4 en 2022, 2023, 2024, 2025) CHF 57'750.00

Coût annuel d'intérêt (1/4 en 2022, 2023, 2024, 2025) CHF 2'310.00

Coût annuel amortissement (1/4 en 2022, 2023, 2024, 2025) CHF 11'550.00

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 9 novembre 2021



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON  
1667 ENNEY**

***Message pour les citoyens de Bas-Intyamou***

**Objet :**

Rénovation du Chalet Neuf, Estavannens

**But de la dépense :**

- Rénovation d'un pignon de toit
- Rehaussement du passage de porte

**Plan de financement :**

- Rubrique comptable :

Rubrique comptable 8181.5040.03	CHF	42'000.00
Subventionnement 27 %	CHF	-11'340.00
<b>Coût global devisé de la réalisation</b>	<b>CHF</b>	<b>30'660.00</b>
Coût amortissement sur le coût global 3 %	CHF	919.80

**Financé par les liquidités.**

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Enney, le 9 novembre 2021

## **4. Règlement du personnel communal – modification partielle**

Le règlement du personnel communal doit être adapté suite aux modifications suivantes :

- a) Entré en vigueur du congé paternité de 10 jours ouvrables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

*L'article 70a a été modifié.*

- b) Entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

- un congé de 14 semaines pour prise en charge d'un enfant gravement atteint dans sa santé, obligatoire dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021;  
- un congé pour prise en charge de proches de maximum 3 jours par cas et 10 jours par an, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021

*Les articles 53, 68 sont modifiés et l'article 70 b est nouveau.*

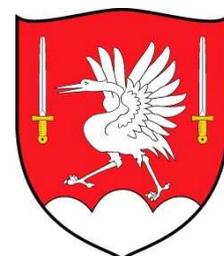
- c) Révision de la loi sur le personnel de l'Etat (LPers) - adaptation des dispositions essentielles ou impératives y relatives. Elles concernent en particulier la période probatoire et la procédure de licenciement.

*Les articles 10, 14, 19, 20, 24 sont modifiés.*

- d) Le règlement actuel datant du 27 mars 2010, nous en avons profité pour modifier également *les articles 47 et 49* pour une interprétation plus claire.

Ce règlement est à disposition pour lecture auprès du secrétariat communal.

Enfin, pour information, le règlement fera l'objet d'une révision totale en 2022 ou 2023 pour le moderniser.



## HORAIRE

### DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamon Route de l'Intyamon 36, 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Fax		026 921 81 09
Web		<a href="http://www.bas-intyamon.ch">www.bas-intyamon.ch</a>
E-Mail		<a href="mailto:commune@bas-intyamon.ch">commune@bas-intyamon.ch</a>

### HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME